



Intervention de Franck RIESTER, ministre de la Culture

Comité Technique Ministériel
Lundi 17 juin 2019

Mesdames les représentantes du personnel,

Messieurs les représentants du personnel,

Je suis ravi de vous retrouver pour ce nouveau Comité Technique Ministériel.

C'est un moment important d'échange et d'écoute.

Ce Comité me permet d'aborder avec vous un sujet essentiel, qui nous mobilise toutes et tous, et qui va nous mobiliser davantage encore dans les mois à venir.

Il s'agit de la transformation de notre ministère.

Depuis huit mois, je m'attache à multiplier les déplacements sur le terrain, les rencontres, les moments d'échange, d'écoute et de partage avec les représentants du personnel, avec les agents du ministère, de son administration centrale, de son réseau déconcentré, de ses opérateurs, mais aussi avec les partenaires et interlocuteurs du ministère.

J'ai eu l'occasion de rencontrer un grand nombre d'entre vous, tout récemment encore, au cours de réunions bilatérales.

Toutes ces rencontres m'ont été utiles.

La démarche de transformation du ministère dans laquelle je souhaite que nous nous engagions s'est nourrie de ces huit mois de tous ces échanges.

Aujourd'hui, je veux vous en présenter :

- **les raisons (i).**
- **les objectifs (ii).**
- **et la méthode (iii).**

*

(i) Les raisons, d'abord.

Globalement, ce qui ressort, c'est **l'impression que notre monde bouge très rapidement, et notre ministère pas suffisamment.**

Alors, dans ce monde qui change à toute vitesse :

- Nous devons d'abord donner les meilleures conditions de travail à nos agents. C'est pour moi une priorité essentielle.
- Nous devons aussi mieux répondre aux attentes de nos concitoyens et des usagers.
- Nous devons enfin faire en sorte que les choses avancent plus rapidement, plus facilement.

Pour tout cela, je n'ai cessé de le répéter depuis mon arrivée : **nous avons besoin d'un ministère fort.**

Dans le même temps, en écoutant au quotidien les agents du ministère, les organisations syndicales, les partenaires et interlocuteurs du ministère **j'ai aussi entendu des frustrations et décelé des faiblesses :**

- Quant à l'existence de doublons entre l'administration centrale et les services déconcentrés,
- Quant à la déperdition des moyens et des ressources,
- Quant à un manque de transversalité et de lisibilité dans notre action,
- Quant à l'obsolescence des outils informatiques,
- Quant à l'absence de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- Quant au manque de lisibilité de certaines de nos politiques publiques pour nos interlocuteurs,

Je ne vais pas vous en faire la liste exhaustive.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable de repenser le ministère de la Culture.

De le transformer pour le renforcer et redonner du sens à son action, ainsi que celle de ses agents au quotidien.

C'est tout le sens du plan de transformation ministériel.

Ce plan doit permettre à notre ministère :

- De rendre son organisation plus simple, plus lisible, plus efficace.
- De donner aux politiques publiques culturelles plus de force, plus de résonance ; plus de réactivité, et plus de proximité.
 - o Pour rapprocher notre action de celles et ceux pour lesquels elles sont menées ;
 - o Pour que nos concitoyens ne soient plus seulement spectateurs, mais acteurs de la culture.
- De mieux articuler son action avec celle des collectivités territoriales.
- De mieux piloter l'action de nos opérateurs, en favorisant leur mise en réseau et en leur apportant un appui stratégique ;
- De disposer d'une meilleure lisibilité de la gestion prévisionnelle des ressources humaines ;
- Et de faire entrer le ministère dans l'ère numérique.

Il ne s'inscrit pas dans une logique purement comptable.

Il ne consiste pas non plus en un jeu de « mécano administratif ».

Il vise à redonner à l'action de notre ministère son sens, sa cohérence, son efficacité.

*

(ii) C'est à ces conditions que nous pourrions remplir les grands objectifs qui sont les nôtres.

J'en vois quatre.

1^{er} objectif : remettre du sens dans les politiques culturelles.

- Pour cela, je veux **remettre l'artiste et le créateur au cœur de nos priorités.**
 - o Cela implique d'abord de **définir des orientations claires pour les politiques publiques de soutien à la création.**
 - Pour ce qui est de la **politique des arts visuels**, j'installerai le Conseil National des Professions des Arts Visuels demain.

- Je souhaite également travailler au **développement et à la promotion des métiers d'art**.
- Remettre l'artiste au centre, cela implique ensuite de **remettre du sens et de la lisibilité dans nos dispositifs de soutien**, de mieux **accompagner les parcours des créateurs**, de leur formation jusqu'à leur sortie de la vie active.

Pour cela, nous devons :

- Diversifier le recrutement de nos écoles, qui constitue un enjeu majeur, et améliorer l'insertion professionnelle de nos étudiants.
 - Poursuivre la structuration de l'emploi artistique, par une refonte du FONPEPS.
 - Mieux définir les objectifs et les outils de notre politique de résidences d'artistes, et c'est le sens de la refonte du réseau des résidences, annoncée par le Président de la République à Ornans, dans le Doubs, lundi dernier.
 - Réfléchir au statut des artistes-auteurs : c'est le sens de la mission que j'ai confiée à Bruno RACINE.
 - Défendre les retraites des artistes. Nous y travaillons étroitement avec Jean-Paul DELEVOYE.
- Remettre du sens dans nos politiques culturelles, c'est aussi **repenser le rôle et les relations des acteurs de la politique muséale** :
 - En faisant évoluer le statut de certains musées nationaux relevant du statut de « services à compétence nationale » pour renforcer leur rayonnement en tenant compte de leurs enjeux scientifiques et territoriaux ;
 - En redéfinissant leur relation avec l'administration centrale ;
 - Et en repensant le rôle de la RMN-GP : au service des musées.

2^e objectif – mais j'aurais pu commencer par celui-ci, tant il est la mère de toutes les batailles : celui de l'accès à la culture.

- Notre ambition est claire : c'est de **faire de l'éducation artistique et culturelle un droit pour tous**.

Nous voulons que 100% des enfants y aient accès.

Le Président de la République s'y est engagé, et nous sommes résolus, avec mon collègue de l'Éducation nationale et ma collègue de l'enseignement supérieur, à faire de son engagement une réalité.

Ce changement d'échelle pour l'EAC impose que l'administration centrale puisse proposer un point d'entrée unique sur ce sujet – j'y reviendrai.

- Le **Pass culture**, application de géolocalisation de l'offre culturelle, doté de 500 € pour chaque jeune de 18 ans, participe aussi de cet objectif.

Il vient parachever le parcours d'éducation artistique et culturelle du jeune lorsqu'il atteint la majorité.

Son expérimentation vient d'entrer dans une seconde phase.

Ce sont désormais 150 000 jeunes de 18 ans qui vont pouvoir accéder à des propositions culturelles près de chez eux.

Nous avons rencontré quelques-uns d'entre eux, à Ornans, avec le Président de la République.

Le Pass les accompagne vers l'autonomie : il leur donne la liberté de tracer leur propre chemin culturel.

3^e objectif : la modernisation de notre paysage audiovisuel.

- **Et notamment de notre audiovisuel public.**

J'ai la conviction que c'est dans l'union que nous trouverons les ressources pour construire un audiovisuel public à même de répondre aux défis de notre temps.

Je veux un audiovisuel public puissant, qui devienne la référence en Europe.

Un audiovisuel public plus numérique, plus proche des Français, qui donne voix à la jeunesse, à la culture, aux Outre-mer, et qui contribue au rayonnement de la France dans le monde.

Un audiovisuel public **qui se distingue davantage du privé**, et qui continue à consacrer des investissements importants à la création.

La réforme à venir de la loi de 1986 sur la communication audiovisuelle nous permettra d'inscrire ces ambitions dans la loi.

Elle sera présentée au Parlement au tout début de l'année 2020.

- En plus de moderniser l'audiovisuel public, elle permettra de **moderniser la régulation audiovisuelle.**

De l'adapter aux nouvelles réalités économiques et technologiques.

De transposer la directive « services de médias audiovisuels ».

De faire évoluer les missions et outils de régulation du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

De rendre plus équitables les règles entre des acteurs traditionnels très régulés (chaînes de télévision, radios, etc.) et de nouveaux acteurs numériques qui ne le sont pas, ou trop peu (Netflix, Facebook).

D'intégrer ces nouveaux acteurs à notre modèle vertueux de financement de la création, garant de notre souveraineté culturelle française et européenne.

4^e objectif : celui de la transformation du ministère.

Cette transformation obéit à trois maîtres-mots : **simplicité, proximité, efficacité ; pour nos usagers, comme pour nos agents.**

Je ne crois pas que l'un puisse se concevoir sans les autres.

- La simplicité, pour nos usagers, c'est avant tout de mettre à leur disposition des procédures claires et un guichet unique. C'est de faire en sorte qu'ils sachent à qui s'adresser.
 - Cela passe par **une administration centrale** repensée, **recentrée sur la conception, le pilotage et l'évaluation des politiques culturelles.**
 - Cela passe aussi, par exemple, par la mise en place des **dossiers de subvention uniques** pour l'ensemble des partenaires publics financeurs.
 - Cela passe encore par la **numérisation des procédures.** Notre ministère va devoir entrer dans l'ère numérique. C'est inévitable, et c'est indispensable.

- **Surtout cela passe par plus de proximité.**

Une proximité que la réorganisation et la numérisation doivent favoriser.

Une proximité qui doit être réelle, concrète de nos agents sur les territoires.

Il faut que nos agents sur le terrain soient investis d'une réelle capacité de décision, sans toujours devoir remonter jusqu'à l'administration centrale.

- **C'est pourquoi de ces principes découle une démarche de déconcentration.**

C'est une attente forte de nos concitoyens.

Nous devons décliner les politiques culturelles au plus près des territoires ; au plus près de la réalité ; au plus près des citoyens et des usagers.

Si l'administration centrale, comme je le disais, doit être renforcée dans son rôle de conception, de pilotage, d'évaluation, nos opérateurs et nos directions régionales des affaires culturelles (DRAC), ainsi que nos directions des affaires culturelles (DAC), doivent quant à eux être **davantage responsabilisés sur l'instruction des décisions.**

L'intervention de nos opérateurs sur le terrain, notamment ceux ayant des implantations en région, par exemple le CMN ou l'INRAP, doit être en particulier étroitement articulée avec celle de nos DRAC/DAC.

Surtout, je souhaite que la déconcentration des décisions se fasse dans un calendrier resserré, avec comme cible le 1er janvier 2020.

Le choix de déconcentrer un dispositif doit se faire avec raison, dans le respect de trois grands principes :

- **Simplification** (pour les agents et les usagers),
- **Responsabilisation** (pas de double instruction entre administration centrale et DRAC),
- **Subsidiarité** (instruction et décision en DRAC, sauf si le sujet pose des questions de péréquation et d'équilibres entre régions)

Déconcentrer, ce n'est d'abord pas décentraliser.

Une nouvelle étape de décentralisation culturelle n'est pas forcément souhaitable, et pas forcément demandée par les collectivités territoriales.

Nous pourrions toutefois **expérimenter le cas échéant des délégations de compétence, limitées dans le temps et dans le seul domaine des industries culturelles**, comme cela est en cours en région Bretagne.

Déconcentrer, ce n'est pas non plus remettre en cause l'unité d'action du ministère. Car les DRAC ne sont pas un démembrement du ministère, elles sont le ministère.

Déconcentrer, ce n'est de ce fait pas dessaisir l'administration centrale, ou le ministère de la culture au profit de l'administration préfectorale **ni transférer une charge de l'administration centrale vers les DRAC ou les opérateurs.**

C'est **renforcer l'échelon territorial** comme échelon d'instruction et de décision sur son périmètre.

C'est au contraire **mieux organiser l'instruction des décisions pour plus d'efficacité** : elles sont aujourd'hui trop souvent instruites deux fois, en déconcentré puis en centrale, ce qui accroît inutilement la charge de travail des agents.

Déconcentrer, ça ne veut pas dire non plus que l'administration centrale ne fera « plus rien » ou ne dialoguera plus avec les DRAC.

Mais cela doit **lui permettre comme je le disais de se recentrer sur la définition et le pilotage** des politiques publiques culturelles.

Cela implique que l'administration centrale s'interroge aussi sur son organisation et sur l'évolution des compétences qu'elle devra mobiliser pour répondre à cet enjeu.

J'ai demandé à chaque directeur de me faire des propositions en ce sens.

Il y a près de dix ans, l'administration centrale a connu une réforme majeure, probablement une des plus importantes depuis la création du ministère en 1959¹. **Je souhaite en préserver les acquis.**

Nous avons besoin :

- de directions générales fortes, parce qu'elles répondent aux attentes de l'ensemble des acteurs du secteur culturel,
- et d'un secrétariat général fort, recentré sur les fonctions supports, afin de mieux piloter nos moyens et ressources.

Je souhaite donc **recentrer l'administration centrale sur ses missions de « conception, pilotage et évaluation des politiques publiques »** en l'organisant mieux.

- Je veux **d'abord regrouper au sein du SG les fonctions support** aujourd'hui encore trop dispersées : il s'agit de la logistique, de la communication, de la formation, de la documentation.
 - o Concernant la logistique : son regroupement a été instruit en avance de phase et, après les nombreuses concertations et réunions conduites, les agents seront regroupés au bureau de fonctionnement des services. Le Secrétaire général vous expliquera à nouveau les modalités qui ont été retenues.
- Je veux ensuite **renforcer les capacités de pilotage, en mettant en place une véritable « direction des ressources humaines » et une « direction administrative et financière » ministérielles au sein du SG**, qui travailleront étroitement avec les équipes des DG, pour améliorer nos capacités de pilotage et d'anticipation.
 - o Concernant la fonction RH : l'évolution de l'organisation du service des ressources humaines au SG, qui doit permettre de mieux accueillir et accompagner les agents, a été d'ores et déjà engagée. Il s'agit d'un préalable au réexamen des procédures RH. Au regard des prises de positions de certaines organisations syndicales, j'ai demandé au Secrétaire général de faire la synthèse de ces remarques et d'y répondre dans le mois qui vient, afin de pouvoir rendre cette réforme effective au 1^{er} décembre car je suis convaincu de la pertinence et du bien-fondé de l'évolution envisagée.
- Je souhaite également constituer des équipes de pilotage transversales pour :
 - o **La transformation numérique de l'administration et les systèmes d'information.**
 - Avec un objectif : savoir mieux tirer parti des innovations technologiques et opérationnelles du numérique ;
 - o **La fonction d'études, de prospective et d'évaluation mieux observer et évaluer les politiques de la culture.**

¹ Elle a consisté d'une part à regrouper les directions métiers au sein de trois grandes directions générales et d'autre part à créer un secrétariat général chargé de coordonner et piloter des fonctions transversales, pour construire une vision large, claire et partagée, dont la loi LCAP en 2016 a été aussi le témoignage emblématique.

- Elle est aujourd'hui trop essaimée et difficilement lisible. En outre cela facilitera une meilleure articulation et répartition des rôles entre IGAC, SG et DG.
- **L'action européenne et internationale.**
 - Il nous faut un **guichet unique** pour piloter l'action internationale du ministère et parler avec nos ambassades et nos interlocuteurs internationaux.
 - Je pense notamment aux **enjeux de la valorisation de l'expertise culturelle**, notre pays étant une référence en la matière, qui rendent cet objectif crucial.

Sur ces trois derniers sujets², je souhaite que ces équipes transversales soient regroupées auprès du SG à l'horizon du début d'année 2020.

Pour y parvenir, cela veut dire « valoriser les métiers supports » et « renforcer la culture de service » pour le SG.

Cela ne veut pas dire affaiblir les DG ou les couper de services de proximité, ou de compétentes expertes, qui sont indispensables à leur bon fonctionnement et au pilotage des politiques publiques.

En parallèle en effet, je veux **faire monter en puissance et valoriser les DG sur leur expertises métiers et la tutelle stratégique des opérateurs.**

Je souhaite, d'autre part, créer une **direction ou une délégation clairement identifiée** dans l'organigramme du ministère, distincte du secrétariat général, chargée :

- **du pilotage des politiques de transmission et d'accès à la culture :**
- **de la coordination des politiques territoriales ;**
- **de la coordination des politiques de l'enseignement supérieur culture et de la recherche.**
 - Je précise que **la tutelle des écoles**, parce que l'enseignement supérieur culture est fortement lié aux métiers, **restera sous la responsabilité des directions générales** comme c'est le cas aujourd'hui.
 - La nouvelle entité verra toutefois ses **compétences renforcées en termes de pilotage des enjeux transversaux de l'enseignement supérieur culture** : droits de scolarité, bourses, et bien sûr les politiques de regroupement des établissements d'enseignement supérieur dans des communautés d'établissement.

*

(iii) **Je veux vous dire, enfin, quelques mots de la méthode que nous adopterons pour mener à bien ce plan de transformation.**

- **Cette transformation se fera avec vous.**

Avec les représentants du personnel, avec les agents.

Elle se fera dans la concertation : une concertation étroite et régulière.

Elle sera pilotée par **le Secrétaire général, chargé de la coordination du plan de transformation**, en lien avec l'ensemble des directeurs et directrices concernés.

Chaque direction a désigné des **chefs de projets**, chargés de piloter chacun des chantiers.

² 1) transformation numérique, 2) fonction étude et évaluation, 3) action internationale

Vous serez régulièrement réunis par le SG pour échanger sur l'avancée des chantiers :

- Le calendrier de concertation, proposé par le SG, reposera sur une réunion par mois avec toutes les organisations syndicales.
 - o Au cours de cette réunion, les différents chefs de projets et/ou les directeurs viendront présenter leurs travaux et échanger avec vous ;
- Les instances de dialogue social seront bien sûr consultées au fur et à mesure des besoins au moment des décisions et de leur mise en œuvre.

Afin d'avancer efficacement, le plan sera progressivement mis en œuvre en fonction de la maturité de chacun des chantiers.

Certains chantiers déjà « mûrs », qui se rattachent à la logique de « transformation », ont d'ailleurs déjà été lancés par le SG : c'est le cas de la fonction logistique ou du renforcement de l'organisation du SRH.

Dans toutes les équipes, je souhaite qu'une **démarche participative** puisse permettre aux agents d'être **pleinement associés et de s'exprimer en amont des choix**.

Je veux que les agents soient acteurs de cette transformation.

J'ai expressément demandé aux cadres du ministère, réunis vendredi dernier, d'y veiller.

Car la clef de la réussite, repose dans **la mobilisation des agents**.

- Cette transformation s'articule avec la **démarche de transformation et de modernisation, initiée par le Gouvernement** ces derniers mois.

Notre plan a sa **logique propre**, car il prend ses racines dans les enjeux spécifiques auxquels notre ministère est confronté.

Mais il est **cohérent** avec la dynamique initiée à l'échelle de l'État, notamment sur le sujet de la transformation de la Fonction publique.

Elle vise à rendre l'action publique plus ouverte et plus efficace. Et elle va nous donner des outils pour conduire la transformation de notre ministère :

- en renforçant, d'une part, les droits et garanties dévolus aux agents public ;
- et en permettant, d'autre part, à l'ensemble des employeurs publics de disposer de moyens d'action adaptés à ces défis.

La **circulaire du Premier ministre relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail** a été publiée le 5 juin dernier. **Celle relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État** le 12 juin 2019.

Ces circulaires fixent des grandes orientations sur l'organisation de l'État afin de rendre l'action de l'État plus efficace, et plus adaptée aux attentes des citoyens exprimées notamment lors du Grand débat national. Leur déclinaison au ministère de la Culture s'inscrit pleinement dans le plan de transformation que nous engageons.

Je veux le redire : dans cette transformation, aucun agent ne sera oublié.

Ces chantiers seront synonymes d'un sens retrouvé dans l'action.

Ils seront aussi synonymes d'accompagnement et de valorisation des agents sur l'évolution de leurs métiers et de leurs fonctions le cas échéant.

Je serai particulièrement attentif aux évolutions individuelles qui s'avéreront nécessaires.

*

Avant de vous laisser la parole, je tiens à évoquer quelques dossiers importants pour les agents de ce ministère, sur lesquels je veux vous assurer de mon implication sans faille.

(iv) Le rattrapage indemnitaire, d'abord.

Il n'est pas normal que les agents du ministère de la Culture soient moins bien rémunérés que leurs collègues d'autres ministères.

Sur ce point, je souhaite rappeler les moyens supplémentaires obtenus en 2018 et en 2019, sous l'égide du secrétariat général et du service des ressources humaines.

Dans ce cadre, le plan de rattrapage indemnitaire qui a débuté en 2018 se poursuit : les montants du complément indemnitaire annuel (CIA) qui seront versés cette année seront bientôt notifiés aux agents.

Un groupe de travail s'est déjà réuni à deux reprises pour élaborer les mesures qui seront mises en œuvre cette année.

Compte-tenu de l'importance de ce sujet, les travaux doivent encore être menés à leur terme.

La poursuite de ce plan de rattrapage est nécessaire pour le ministère.

Nous aurons besoin de plusieurs années d'efforts pour permettre à l'ensemble des agents de bénéficier de régimes indemnitaires à la hauteur de leur engagement, quels que soient leur corps et leur affectation.

C'est pour cela que j'ai demandé à mes services d'en faire une priorité dans les négociations de notre budget de masse salariale pour les années 2020, 2021 et 2022.

(v) Autre sujet à l'ordre du jour : la réforme du statut des corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art.

J'avais pris l'engagement devant vous lors du CTM du 15 février dernier de m'employer à faire aboutir rapidement cette réforme.

Comme convenu, ma directrice de cabinet et moi-même sommes intervenus auprès de nos homologues du ministère de l'action et des comptes publics, pour porter nos propositions et obtenir un accord sur celles-ci.

Nous avons obtenu :

- pour le premier grade, la création de 2 échelons sommitaux supplémentaires (10ème et 11^e échelons)
- et, pour le second grade, l'élargissement des conditions d'accès à la hors échelle B et la réduction de la durée de carrière.

Ces arbitrages constituent des avancées significatives.

Ils traduisent la volonté du ministère d'inscrire pleinement le statut des écoles et de leur personnel enseignant dans le paysage de l'enseignement supérieur.

Les projets de textes sont soumis à votre examen à cette séance du comité.

Ces textes réglementaires pourront être publiés le plus rapidement possible, après examen par le Conseil d'État.

Mais ces textes ne constituent qu'une étape.

Les bases du nouveau statut des professeurs consolidées, la seconde phase du processus de concertation sur la mise en place du décret d'application de l'article 53 de la loi LCAP relatif aux modalités d'attribution d'une mission de recherche aux enseignants des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et

des arts plastiques va reprendre. Une réunion est d'ores et déjà programmée, à ce titre, le 26 juin prochain.

(vi) **Enfin, et je terminerai là-dessus, quelques mots de la réforme de l'organisation territoriale en Guyane.**

Elle vise à revoir les modalités de l'action de l'État sur ce territoire, en s'appuyant sur la constitution de compétences métiers fortes dans un contexte interministériel renforcé.

Même si je regrette de ne pas avoir pu rencontrer les personnels comme en Martinique et en Guadeloupe, pour des raisons liées à la logistique du déplacement, je suis convaincu que la politique culturelle est un moteur important, qui doit contribuer au développement de ce territoire :

- Le ministère a fermement défendu une organisation qui permette de traduire l'unité des missions culturelles, afin que la cohérence et la lisibilité de notre action soient préservées et renforcées.
- Nous avons obtenu la préservation de l'unité de la direction des affaires culturelles dont les services seront regroupés au sein de la Direction générale de la population et je me félicite de cet arbitrage.

Les derniers travaux sur cette réforme, souhaitée par le Président de la République et le Premier ministre, portent sur le projet de décret d'organisation des services et sur les emplois mutualisés.

- Nous avons d'ores et déjà obtenu de circonscrire le nombre des emplois mutualisés à 2 ETP dédiés aux fonctions support, non des missions métiers. Les agents resteront dans leurs locaux, ils demeureront des agents du ministère de la culture. Le budget restera un budget du ministère de la culture.
- Nous avons par ailleurs obtenu de renforcer les services métiers patrimoniaux pour créer un emploi d'AUE (Architecte Urbaniste de l'État) spécialité aménagement, qui permettra de répondre aux enjeux forts d'urbanisme sur le territoire.
- Vous êtes aujourd'hui saisis de ce sujet après qu'il ait été examiné au Comité Technique de la DAC Guyane le 13 juin et au CT spécial DRAC du 28 mai dernier.

*

Voilà, mesdames et messieurs,

Les principaux enjeux que je souhaitais aborder aujourd'hui.

Vous y serez constamment associés.

Avec tous les agents.

Parce que si nous voulons que ce ministère avance plus rapidement, plus facilement, nous devons y travailler ensemble.

Je souhaite que ce ministère soit fort et que chaque agent s'y sente bien.

Si nous voulons le repenser, nous devons le repenser ensemble.

Je vous cède maintenant la parole.